

ARTAGNAN - Commune

Séance du 03 février 2025

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 24/01/2025

trois février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE

Présents : 9

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Lucien COMBESSIES représenté par Christine APARICIO

Abstentions: 0

Excusés: Fabienne VIGNOLO

Refus : 0

Absents: Christian DOURS, Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Pierre MELENDEZ

Objet: Conventions de servitudes ENEDIS - DE_002_2025

Monsieur le Maire présente 3 conventions de servitudes à conclure avec ENEDIS pour le branchement et la bonne marche des installations.

Ces 3 servitudes concernent les points suivants :

- servitudes, parcelle C183, Armoire de coupure HTA
- servitudes, parcelle C183, Réseau HTA
- servitudes, parcelle C183, Poteau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces 3 conventions annexées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 07 / 02 / 20 25

Le secrétaire de séance,
Pierre MELENDEZ

Signature

Le Maire,
Stéphane ETIENNE

Signature

